

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

N° d'ordre : DEL 2026-062

Objet de la délibération :
**Avancement de grade et
promotion interne pour des
agents communaux**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Date de la convocation :
11/09/2026

Date de publication en ligne :
22/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : SIRET Jean-François, LAME Gaëlle, GUEFFIER Thierry, ALLEAUME Laurent, SOUM Sandrine, BOUTIN Amaury, HONDARRAGUE Béatrice, GAILLARD Pascal, BENTOURE Jean-Marc, BUIRETTE Philippe, ANCEL Pascale, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, BROSSET-HECKEL Virginie, ABGUILLERM Sindy, JULIEN Arnaud, LE Adeline, PIOLI Tristan, DELARUE Jean-François, COUSTY Corinne, NAVEAU Gilles, LAMIK Redouan, JUDENNE Stéphanie, Christophe DUPONT.

Absents excusés : CHALARD Clarisse, qui donne pouvoir à ALLEAUME Laurent, ADDA Kamel-Rodrigue qui donne pouvoir à LAME Gaëlle, BIAT Yannick (arrivé à 20h50)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : ALLEAUME Laurent

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la création des emplois, à la promotion interne et à l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux ;

Vu notamment l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique relatif à la création des emplois par l'organe délibérant ;

Vu les dispositions du Code général de la fonction publique relatives à l'avancement de grade dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels applicables au sein de la collectivité ;

Vu la délibération n°2025-003 du 2 décembre 2025 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa séance du 15 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission finances et ressources humaines du 10/09/2026 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions de carrière de plusieurs agents remplissant les conditions statutaires requises ;

Considérant que trois agents sont susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade, sous réserve de leur inscription au tableau annuel d'avancement établi par l'autorité territoriale ;

Considérant qu'un agent relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe a été admis au bénéfice d'une promotion interne permettant son accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, sous réserve de son inscription sur la liste d'aptitude correspondante et de l'accomplissement des formalités réglementaires ;

ENTENDU l'exposé de M. Jean-François SIRET, rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser les évolutions de carrière suivantes :

Situation actuelle	Nouvelle situation	Nature de l'évolution	Date d'effet prévue
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Avancement de grade	01/11/2026
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Avancement de grade	01/10/2026
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Avancement de grade	01/10/2026
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de maîtrise territorial	Promotion interne	18/09/2026

Article 2 :

De préciser que les nominations individuelles interviendront par arrêté de l'autorité territoriale, sous réserve du respect des conditions statutaires, de l'inscription des agents concernés au tableau annuel d'avancement ou, pour la promotion interne, sur la liste d'aptitude correspondante, ainsi que de l'accomplissement des formalités réglementaires requises.

Article 3 :

De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondant à ces emplois sont inscrits au budget de la Commune.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels correspondants et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance

Laurent ALLEAUME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.